

## DIAGNOSTIC ET TRAITEMENTS

# Rappel d'un lot d'Imatinib HCS 100 mg en raison d'un défaut d'impression sur la plaquette d'emballage en aluminium



*Source : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé*

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a été informé par le laboratoire KRKA d'un défaut sur les plaquettes d'emballage en aluminium ("blisters") de boîtes du lot Y00792 (exp 06/2025) de l'anticancéreux Imatinib HCS 100 mg, comprimé pelliculé : on peut y lire "400 mg" au lieu du "100 mg".

L'erreur se situe uniquement au niveau de l'emballage en aluminium. Les mentions sur la boîte sont correctes et la boîte contient des comprimés de 100 mg.

Les patients qui ont des boîtes de ce lot ne doivent pas arrêter leur traitement et doivent les rapporter à leur pharmacie pour échange.

## Informations pour les patients

### Comment savoir si ma boîte d'Imatinib HCS 100 mg provient du lot Y00792 ?

Le numéro de lot figure sur la boîte de votre médicament. Si une autre référence que Y00792 est inscrite sur votre boîte, vous n'êtes pas concerné(e) par le rappel.

### Je suis concerné(e), que dois-je faire ?

Si vous êtes en possession d'une boîte d'Imatinib HCS 100 mg du lot Y00792, rapportez-la à la pharmacie.

Votre pharmacien vérifiera votre boîte et vous délivrera une boîte d'Imatinib sans défaut et équivalente.

**N'arrêtez pas votre traitement** dans l'attente d'obtenir une nouvelle boîte auprès de votre pharmacie car les comprimés ne sont pas concernés par ce défaut d'impression. Il s'agit bien de comprimés de 100 mg.

### > [PLUS D'INFORMATIONS](#)

Dernière mise à jour le 12 avril 2024

[< PRÉCÉDENT](#)

[TOUTES LES ACTUALITES](#)

[SUIVANT >](#)